



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission 29-2025 au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 29-2025 - Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - demande d'un crédit complémentaire de CHF 350'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre commission ad-hoc était formée de Mesdames Isabelle Farkas, Cynthia Früh, Anne Gumy, Karine Hirsch-Lorenz qui a remplacé Barbara Mallaun, Lena Yersin et Messieurs Theodore Savary qui a remplacé Evelyne Campiche, Michel Godart et votre serviteur. La municipalité était représentée par Madame Lydia Masmejan accompagnée de Messieurs Sébastien Cornuz, secrétaire municipal et Julien Guillaume, chef de la DDGS. La séance a eu lieu le 24 novembre 2025 dans une salle de la Maison Pullierane. Elle a duré une heure trente.

Le préavis 29-2025 est une étape nécessaire dans le cadre de la rénovation de la piscine de Pully-plage. Il s'agit d'un crédit complémentaire pour un montant de 350'000.- qui se décompose en deux parties :

- Phase 41 - appel d'offres - poursuite et finalisation pour un montant de 290'000.-
- Analyse complémentaires pollution des parcelles pour un montant de 60'000.-

A titre d'introduction, Mme Masmejan a placé le préavis dans son conteste avec le rappel des deux préavis déjà adaptés par le Conseil communal, soit

- Préavis 06-2020 - rénovation des infrastructures de Pully-Plage - crédit d'étude
- Préavis 13-2025 - acquisition des parcelles 700-701-702 et affection des sols

Le développement du projet est fortement conditionné par les exigences du canton qui sont notamment la mise en place d'un plan d'affectation, l'assainissement du terrain et la création d'un delta à l'embouchure de la Paudèze. Il faut relever l'existence d'une pétition qui veut remettre en question la création de ce delta au détriment de la piscine.

Le projet prévoit maintenant le chauffage des bassins par le chauffage à distance provenant de la STEP, la création des vestiaires pour l'école de voile et le sauvetage, un restaurant public ouvert toute l'année et une arborisation plus importante. C'est pourquoi le préavis concerne un crédit complémentaire avec deux éléments nécessaires pour la continuation du

projet, soit l'assainissement du terrain et la préparation de l'appel d'offre selon la norme SIA 41.

Le projet final est de rénover la piscine d'une manière simple et solide en respectant les normes actuelles avec un coût limité. La piscine sera ouverte durant les mois d'été et il n'est pas prévu une utilisation annuelle plus couteuse. La commune a déjà dépensé environ 1,350 millions pour le projet à la suite de l'acceptation des crédits en 2020 et 2025 (voir ci-dessus). Une fermeture d'une durée d'environ 18 mois sera nécessaire pour permettre d'effectuer les travaux.

Le Conseil communal aura à terme un projet concret à étudier, éventuellement à amender (restaurant ?) et à voter pour concrétiser le projet. Le Conseil communal aura aussi à se déterminer sur un crédit en relation avec le delta de la Paudèze.

Le risque est important que la piscine doive être fermée rapidement vu le déplacement des bassins vers le lac, les problèmes de chauffage et la vétusté des installations techniques. Le projet permet de maintenir une piscine publique à Pully pour les 50 prochaines années.

Le préavis a été passé en revue et on peut noter les éléments suivants :

Taux de pollution

A ce stade, uniquement des analyses préalables des terres de remblais ont révélé des taux de pollution. La nature de la pollution, son origine, son importance et les responsables ne sont pas connus. Les terres polluées ont été transportée sur le site lors de la construction de la piscine dans les années 1960 et c'est la commune qui était le maître d'ouvrage sachant qu'elle bénéficiait d'un droit de superficie du canton.

Le crédit supplément de 60'000.- doit permettre de clarifier la situation et d'étudier les éventuelles mesures à entreprendre.

Dépassement du coût pour l'appel d'offre

La demande d'un crédit complémentaire de 290'000.- est nécessaire pour approfondir différents éléments : encrage des bassins, utilisation du chauffage à distance de la STEP, déplacement des locaux techniques, etc.

Plan d'affection et l'achat des terrains (canton de Vaud)

La commune vient de recevoir en retour du canton le plan d'affection. L'achat des terrains est prévu dans les prochaines semaines.

Coût du projet

Le coût du projet a passé de 16 millions en 2020 à 29 millions en 2025. Un coût plus précis sera connu lors de la réception des offres des prestataires.

Préavis de la commission des finances

La commission des finances a donné un préavis financier favorable avec 8 Oui, 3 Non et 2 abstentions.

Vote sur le préavis

A une forte majorité (6 Oui, 1 Non et 1 abstention), la commission propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis 29-2025 soit

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.- TTC destiné à poursuivre et finaliser la phase 41 du projet de rénovation de Pully-Plage et à financer les investigations complémentaires liées à la pollution des sols que pourrait demander le Canton, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. D'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

La séance est levée à 20h00.

Pour la commission, le président-rapporteur, Dominique Favre